



## Flash CCE extraordinaire – Lundi 07 octobre 2019

### Projet de convention Tripartite

Convoquée pour une consultation sans information préalable sur le projet, notre délégation au CCE a fait la lecture d'une déclaration préalable ci-jointe.

Une déclaration dans laquelle nous avons clairement indiqué que cette convention émanait principalement des tutelles gouvernementales et que nous avons surtout pour notre part des questions urgentes à poser au directeur général sur la situation sanitaire en Normandie.

Le directeur général a estimé en substance que tout ce que nous dénonçons n'avait pas grand-chose à voir avec la tripartite, nouveau dispositif d'indemnisation des demandeurs d'emploi compris.

Dont acte.

Nous avons alors rappelé au DG que corréliser les nouvelles dispositions d'indemnisation des DE (ne parlons plus de convention d'assurance chômage tant ce texte est une pure émanation du gouvernement qui s'impose unilatéralement par décret aux DE) à la tripartite c'était d'autant moins une vue de l'esprit syndical que cette dernière a précisément été retardée à cause du temps pris par le gouvernement pour mener à bien son hold-up sur le régime d'assurance-chômage.

Quant au sort fait aux DE par ces dispositions et à ses conséquences antisociales pour les DE et pour les collègues en charge de leur accueil et de leur indemnisation éventuelle, là encore, ce n'est pas une lubie syndicale mais comme nous l'indiquons dans notre déclaration le fruit d'une étude prospective de l'Unedic, l'un des trois signataires de cette fameuse tripartite !

Bref, si le satisfecit du directeur général était prévisible sur la tripartite, il ne nous a pas pour autant convaincu et nous demeurons plus qu'inquiets quant aux orientations stratégiques à venir pour les années 2020-2022.

Le vote sur ce projet a été le suivant : 5 pour (CFDT/CGC) 3 contre (SNU/CGT) 3 abstentions (CFTC/SNAP) et 4 NPPV (**FORCE OUVRIERE**). Les abstentions valant vote négatif, cette consultation s'est donc soldée pour la DG par un rejet majoritaire du projet.

Car pour **FO** se prononcer sur un projet et non le texte final, sans information préalable qui plus est, et avec zéro marge de manœuvre au regard de nos alertes pour le faire évoluer n'avait pas véritablement d'objet.

En fin de séance, nous avons pu obtenir que s'instaure un échange avec la DG sur la santé au travail des collègues normands suite à l'explosion de Lubrizol.

Grâce aux éléments que nous ont fournis les camarades normands, nous savions que le principe de précaution avait été appliqué de manière pour le moins élastique au lendemain de l'explosion. Des sites ont ainsi été fermés dès 08h30, d'autres l'ont été dans le courant de la matinée et d'autres encore - dont la direction régionale - sont restés ouverts toute la journée. Un grand écart décisionnel assez incompréhensible à notre sens.

Sans vouloir polémiquer, nous tenions d'une part à savoir si tout a été fait et si tout est mis en œuvre aujourd'hui pour garantir la santé au travail des agents de Normandie et d'autre part si la DG compte tirer et sous quelle(s) forme(s) les enseignements de tout cela.

La DG a considéré que la DR a fait ce qu'elle devait en déclinant les décisions préfectorales dont elle a été destinataire au fur et à mesure des événements, s'en remettant à l'expertise votée par le CHSCT normand pour en apprendre éventuellement davantage.

Nous suivrons d'autant plus attentivement ce dossier que des camarades normands de France 3 dont les bureaux sont proches de l'usine incriminée ont porté plainte auprès du procureur de la République pour mise en danger de la vie d'autrui.

Il va sans dire et encore mieux en le disant, qu'au regard de la situation sociale de notre pays et des échéances qui seront les nôtres dans les quatre années à venir, il convient de rester toutes et tous mobilisés et de donner pleinement à **FO** les moyens d'agir au mieux des intérêts matériels et moraux des agents et cadres de Pôle emploi.

*Prochains CCE : le 24 octobre et le 05 novembre.*

*L'équipe FO au CCE : Aissa Djehiche, Nadia Fort, Khalid Makhout, Katia Obiang, Yann Renaud, Caroline Robin, Fabrice Smacchia, Marie-Carmen Torres & Sébastien Socias.*

**RESISTER REVENDIQUER RECONQUERIR**

***Du 28 octobre au 08 novembre,  
votez et faites voter massivement **FO** !***